

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ PERMANENT DE NUMÉROTAGE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu la décision de non-opposition prise le 18 septembre 2017 sur la déclaration préalable numéro 077 108 17 00180 délivrée aux Consorts GAUTHIER/VESCOVI pour la division en vue de construire sur les parcelles AS 160 ET 161 sis 27-29 rue du Bel Air et 32-34 rue des Sources,*

Vu la demande de numérotage du Cabinet MILLARD reçue le 26 octobre 2017,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chacun des lots,

ARRETE

ARTICLE1 :

Le lot A issu de la division des parcelles AS 160 et 161, d'une surface de 358 m², est numéroté au 32-34 rue des Sources.

ARTICLE2 :

Le lot B issu de la division des parcelles AS 160 et 161, d'une surface de 499m², est numéroté au 27-29 rue du Bel Air.

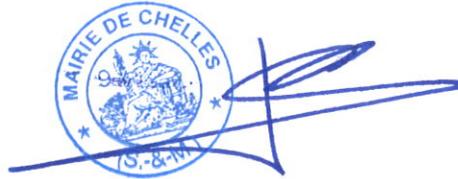
ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
 - Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
 - SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
 - Monsieur FERRER- Espace Services de la Ville de CHELLES,
 - INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 REIMS Cedex,
 - Cabinet MILLARD, 6 rue Gustave Nast 77500 CHELLES,
 - Le service du Cadastre de MEAUX,
 - La Poste de CHELLES,
 - France Télécom,
 - ERDF- GRDF,
 - Hôtel des Impôts,
 - Service Assainissement de la CAPVM,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, - 8 JAN, 2018

Brice RABASTE,
Maire de Chelles.



Reçu en Sous-Préfecture de Torcy le
Affiché le

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

CHELLES - Commune

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 89382 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/01/2018

Objet : arrêté permanent de numérotage

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 08/01/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20180101-89382-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20180101-89382-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/01/2018